

REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 03 MARS 2006**

L'an deux mille six, le trois mars à 14 heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Gévaudan, régulièrement convoqué par courrier du 23 février 2006, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Marvejols, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON.

Etaient présents (26) :

Raymond FONTUGNE, Gérard HERMET, Christian TUZET, Gilbert REVERSAT, Jean MAGNE, Anselme GERBAL, Gabriel ROUSSET, Dominique RAVEAU, Jean ROUJON, Claude CAUSSE, Jean-Paul GIRAL, Agnès SEBALD, Huguette TRENEULE, Rémi ANDRE, Maurice FOURNIER, Gisèle ANDRIEU, Bernard CASTAN, Claude ROUSSON, Myriam PAGES, André RAYMOND, Isabelle RECOULIN, Evelyne BOUNIOL, Michel GRANIER, Michel BRUN, Michèle BALEZ, Jean-Paul ITIER.

Etaient absents ayant donné pouvoir (1) :

Patricia BREMOND (Dominique RAVEAU).

Etaient absents excusés (11) :

Roland TICHIT, Gérard CARI, René HUGUET, Henri DAUDE, Jean-Paul CHEDANNE, Pierre BRUEL, Joseph CATALANO, Lionel BOUNIOL, Daniel TERUEL, Louis BRASSAC, Joël FERRIER.

Etaient présents à titre consultatif sans voix délibérative :

Christian AMBERGNY (Trésorier), Elisabeth ESTEVE (Responsable administratif de la Communauté de Communes).

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Isabelle RECOULIN a été désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

A-Approbation des comptes-rendus :

- 1) Compte-rendu de la séance du Conseil de Communauté du 14/02/06
- 2) Compte-rendu des décisions prises par le Bureau / le Président

B- Informations

- Travaux en Rivière : Intervention de X. MORTEMARD (SIVU Lot Colagne)
- Réhabilitation des décharges : Programme ADEME

- Divers

C-Délibérations :

- 1) Associations : Attribution des subventions
- 2) Mesures intéressant le personnel
- 3) Mesures d'ordre budgétaire et comptable : Budget primitif 2006 :
 - Présentation de la section d'investissement (par opération)
 - Présentation de la section fonctionnement (par chapitre)
 - Détermination du taux de la fiscalité directe additionnelle
 - Détermination du taux de TEOM
- 4) Organisation : Création d'une commission d'évaluation des charges transférées

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS**1) Compte-rendu de la séance du Conseil de Communauté du 14/02/06 :**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil de Communauté du 14/02/06 a été transmis à l'ensemble des délégués avec l'invitation à la présente réunion.

Bien que le compte-rendu du 14/02/06 n'ait pas été adapté en conséquence, Monsieur le Président précise que pour des raisons de présentation du dossier à déposer auprès des services de l'Etat, la délibération concernant le complexe Tourisme et Handisport de Montrodât a été adaptée afin que le portage du projet en PER concerne uniquement le volet « Tourisme ». Le compte-rendu et la délibération ainsi adaptés seront disponibles prochainement sur le site de la CCG.

Monsieur le Président invite ceux qui le souhaitent à formuler leurs observations.

Observation (s) : Néant.

2) Compte-rendu des décisions prises par le Bureau / le Président :

(Néant)

INFORMATIONS**1) Travaux en rivière : Intervention de Monsieur Xavier MORTEMARD :**

Monsieur le Président indique que Monsieur Xavier MORTEMARD de BOISSE (SIVU Lot Colagne) a sollicité la CCG afin de présenter un projet de programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau, et lui laisse la parole à cet effet.

2) Réhabilitation des décharges : Courrier de l'ADEME du 24/02/06

Monsieur le Président fait état d'un courrier de l'ADEME indiquant qu'il serait opportun que la CCG ait une réflexion globale sur l'ensemble des décharges de son territoire. En effet, la réhabilitation de La Chan représentant le plus gros morceau, les communes membres sont invitées à s'inscrire rapidement dans les futurs programmes (tant qu'ils existent encore) afin de remettre en état l'ensemble de notre territoire.

Monsieur le Président invite les délégués à se prononcer sur ce dossier, et propose qu'il soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du bureau.

3) Divers :

- Etude AEP : Remise d'un document de travail réalisé par la DDAF
- Modification des statuts (Gabrias)
- Journal (Agenda)
- Dépliant estival (info et suggestions)

<u>DELIBERATIONS</u>

1) Association : Attributions des subventions et cotisations*a) Itinéraires de découvertes : Adhésion et cotisation 2006 :*

Monsieur le Président indique qu'à l'occasion de la réflexion menée par le Bureau en 2005 sur la participation des communes membres à différent organisme, l'adhésion à l'association « Itinéraires de découverte » avait été évoquée compte tenu de la compétence « Tourisme » de la CCG. Dès lors, Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **accepte l'adhésion de la CCG** à l'association Itinéraires de découvertes en lieu et place des communes membres (Le Buisson, Saint Léger de Peyre, Marvejols, Chirac, Le Monastier),
- **désigne comme représentants** Mme Odile MOULIN et Monsieur René HUGUET,
- **accepte de prendre en charge** la cotisation annuelle. Cette cotisation représente 160 € par commune pour 2006, soit 800 € en totalité.

Vote : Pour à l'unanimité.

b) Crèche : Attribution de subvention :

Monsieur le Président qu'il a eu une demande de subvention de fonctionnement de la part de l'Association gérant la crèche du bassin de vie de Marvejols d'un montant de 112 500 €.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Gévaudan avait décidé en 2004 d'accorder à la crèche une subvention à hauteur de 10 € par jour et par enfant, soit 83 000 €. Cette subvention avait été reconduite en 2005, sans tenir compte de l'adhésion du Monastier et de l'effet « vase communicant » entre le départ des enfants des communes extérieures à la Communauté de Communes et l'arrivée d'enfants supplémentaires résidents sur le territoire.

Compte tenu que la subvention demandé représente une augmentation de plus de 35 % par rapport à l'année précédente, le Conseil, sur proposition du Président, décide :

- **d'attribuer** une subvention de 97 000 € à l'Association gérant la crèche,
- **de constituer** une commission d'expertise dont la mission sera de préciser les modalités de fonctionnement de la crèche et de proposer en conséquence une règle de calcul de la subvention en fonction de la fréquentation de la crèche. Cette commission sera composée des membres suivants : Rémi ANDRE, Bernard CASTAN et Jean ROUJON.

Monsieur Claude CAUSSE, Président du Conseil d'administration de l'association gérant la crèche s'est retiré au moment du vote.

Vote : Pour à l'unanimité.

c) COS du bassin de vie de Marvejols : Attribution de subvention

Suite à la demande de subvention du COS du Bassin de Vie de Marvejols, et après en avoir délibéré, le Conseil :

- **décide d'attribuer** une subvention de 4 000 € au COS du Bassin de Vie de Marvejols.

Vote : Pour à l'unanimité.

2) Mesures intéressant le personnel :

Suite aux propositions du Président , et après en avoir délibéré, le Conseil :

➤ **décide d'augmenter** la prime annuelle versée aux agents sous forme d'IHTS de 2.5 %.

Vote : Pour à l'unanimité.

3) Mesures d'ordre budgétaire et comptable : Budget Primitif 2006

a) Dépenses de fonctionnement :

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2006, Monsieur le Président propose l'inscription des crédits budgétaires comme suit :

b) Opérations d'investissement :

Monsieur le Président présente les opérations d'investissement en cours et propose les nouveaux programmes qui ont été validés soit par le Bureau et les Commissions :

Opération 14 : Quai de transfert

		RAR	BP 06
Dépenses	Emprunt	0.00	-6 250.00
	2315	-3 727.73	0.00
	TVA	3 096.40	0.00
	CG	0.00	6 881.33
Total		-631.33	+ 631.33

Opération 15 Collecte

		RAR	BP 06
Dépenses	2158	0.00	-2 000.00
Recettes	Autofin.	0.00	25 881.04
	TVA	2 663.00	0.00
	Amo.		51 926.05
Total		2 663.00	77 807.09

Opération 17 : OPAH

		RAR	BP 06
Dépenses	2042		-40 000.00
Recettes	Amo.		13 618.23
	Autofin.		26 381.77
Total			0

Opération 18 : Voirie 2005

		RAR	BP 06
			63 777.03
Dépenses	21751	-118 491.36	- 409 000.00
	1641		-117 380.00
	238	-112 252.31	0.00
Recettes	Autofin.	0.00	124 179.75
	TVA	154 820.00	0.00
	CG	25 808.02	0.00
	FEOGA		141 803.69
	Autofin.		12 538.87
	238		231 196.31
	Emprunt		3 000.00
Total		- 50 115.65	50 115.65

Opération 20 : Administration générale

		RAR	BP 06 - 4684.50
Dépenses	2183	- 277.34	-1 000.00
Recettes	TVA	774.10	154.82
	CG	2 522.20	0.00
	Amo.	0.00	2 510.72
Total		3 018.96	- 3 018.96

Opération 22 : Déchetterie

		RAR	BP 06
Dépenses	2315	-10 000.00	0.00
Recettes	Autofin.	0.00	6 903.60
	TVA	0.00	3 096.40
Total		-10 000.00	10 000.00

Opération 23 : Viabilité Hivernale

		RAR	BP 06 - 7651.63
Dépenses	21578	- 2 560.68	- 48 000.00
Recettes	TVA	4 629.00	7 431.00
	DGE	11 227.20	21 499.80
	Amo..		13 425.31
Total		13 295.52	- 13295.52

Opération 24 : Le Moulinet

		RAR	BP 06
Dépenses	2315	-962.48	-4 700.00
Recettes	Autofin.	0.00	4 161.48
	TVA	774.00	727.00
	Autofin.		
Total		-188.48	188.48

Opération 26 : Etude AEP

Monsieur le Président propose d'annuler les crédits de cette opération (59 800 €) dans la mesure où ce montant se révèle plus qu'approximatif compte tenu de la pré-étude que mène la DDAF sur le sujet. Monsieur le Président propose d'attendre d'avoir un chiffrage et un plan de financement précis et d'effectuer les inscriptions budgétaires correspondantes ultérieurement.

Opération 27 : Abattoirs – Etudes foncières

		RAR	BP 06 - 958.59
Dépenses	2031	-2 344.16	0.00
	1323	2 360.00	0.00
	Amo.	942.75	0.00
Total		958.59	- 958.59

Opération 29 : Composteurs

		RAR	BP 06
Dépenses	2158		-27 012.00
Recettes	Autofin.		6 330.00
	TVA		4 182.00
	CG		6 500.00
	ADEME		4 000.00
	Usager		6 000.00
Total			0

Opération 30 : Voirie 2006

		RAR	BP 06 0
Dépenses	21751		-291 959.46
	21751		-129 640.54
	Avance		-89 528.54
Recettes	TVA		68 585.00
	CG		32 891.00
	CG/SDEE		40 112.00
	Avance		89 528.54
	Emprunt		280 012.00
Total			0.00

Remarque : Les communes du Buisson et de Recoules de Fumas ont décidé de reporter la totalité de leur enveloppe sur l'année 2007. La commune de Montrodât reporte la moitié de son enveloppe.

Opération 31 : Etude – Pont de Baldasset

		RAR	BP 06
Dépenses	2031		-3 000.00
Recettes	Autofin.		3 000.00
Total			0.00

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Président indique la fiscalité additionnelle s'établirait comme suit :

	2005	2006	Augmentation (en points)
TH	0.552 %	0.962 %	0.41
FB	1.25 %	2.18 %	0.92
FNB	11.55 %	20.12 %	8.57
TP	0.723 %	1.25 %	0.52

Cette nouvelle fiscalité devrait donner un produit de 382 200 € (contre 212 513 € en 2005), soit une augmentation de 169 687 €.

Il est précisé que l'augmentation de fiscalité additionnelle a pour unique cause le transfert de charges relatives au fonctionnement de la voirie (100 000 € d'emprunt + 200 000 € d'entretien). Cette augmentation des charges de la Communauté de Communes est compensé pour moitié par les excédents de l'exercice 2005.

Ces dépenses nouvelles de la Communauté de Communes sont des charges transférées depuis les Communes qui n'auront plus à supporter les charges relatives aux emprunts et à l'entretien de la voirie.

c) Détermination du taux de fiscalité directe additionnelle :

Suite à la présentation effectuée, et après en avoir délibéré, le Conseil :

➤ **décide de fixer** les taux de fiscalité directe additionnelle comme suit :

- Taxe d'habitation : 0.962 %
- Foncier bâti : 2.18 %
- Foncier non bâti : 20.13 %
- Taxe professionnelle : 1.26 %

Vote : Pour à l'unanimité.

d) Détermination du taux de TEOM :

Les besoins n'ayant pas augmenté, Monsieur le Président propose au Conseil de voter un taux permettant d'obtenir le même produit qu'en 2005. Le taux de 2005 étant de 9.25 %, et après en avoir délibéré, le Conseil :

➤ **décide de fixer** le taux de TEOM à 9 %.

Vote : Pour à l'unanimité.

e) Vote du budget :

Après la présentation des propositions u Président, et après en avoir délibéré, le Conseil :

➤ **décide d'adopter** le budget primitif 2006 comme suit :

	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
Dépenses	1 442 116.28	1 356 575.83
Recettes	1 513 600.57	1 356 575.83

Vote : Pour à l'unanimité.

4) Organisation : Création du Commission d'évaluation des charges transférées

Afin de mesurer les conséquences de l'adoption éventuelle du système de la Taxe Professionnelle Unique, et après en avoir délibéré, le Conseil :

➤ **décide de créer** une commission d'évaluation des charges transférées composée d'un représentant par commune membre,

➤ **désigne** Mme Patricia BREMOND afin d' en assurer la Présidence.

Vote : Pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Fait à Marvejols, le 22 mars 2006,

**Le Président,
Jean ROUJON.**